



## AVIS PUBLIC

# PROJET DE RÈGLEMENT NO 2026-02 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Conformément à l'article de la loi 12 de la Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Annie Lemieux, directrice générale et greffière de la Ville de Kingsey Falls à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 8 décembre 2025, le projet de Règlement N° 2026-02 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du Règlement N° 2026-02 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 janvier 2026, à la salle du conseil au 2, rue Pinard.

QUE ludit projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Kingsey Falls situé au 401, boul. Marie-Victorin, Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0 durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville : <https://www. kingseyfalls.ca/> .

Donné à Kingsey Falls, le 17 décembre 2025

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière